

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{ère} COURSE DE CÔTE DES 3 CHATEAUX



Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA Chambley
Nom :	1 ^{ère} Course de Côte des 3 Châteaux
Date :	08 & 09 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France de la Montagne 2026 coef. 1 Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°31 en date du 28/04/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N°371 en date du 28/04/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	SERRANO CHAMAGNE Tabata
Téléphone :	06.47.38.38.21
Mail :	asa-chambley@outlook.com
Organisateur technique	
Nom :	Auto Sport Moyeuvre 57
Adresse :	24, Cité des Castors 57250 MOYEUVRE GRANDE
Téléphone :	06.33.44.54.84
Mail :	autosport.moyeuvre57@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. CONDAMIN Claude Licence n°122813
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme LOUIS Elisabeth Licence n°1287 M. BRESSON François..... Licence n°47951
Directeur de Course	M. STOECKLE Thierry Licence n°3500
Directeur de Course Adjoint	M. CAMUS Jean Louis Licence n°62561
Commissaire Technique Responsable	M. TENA Emile Licence n°124058
Commissaire Technique Adjoint	M. PROTOIS Gérard Licence n°1906
Chargé de la mise en place des moyens	M. RAMA Fabrice Licence n°35052
Chargés des relations avec les concurrents	Mme FRANCE Monique Licence n°29181
Chargé des Commissaires de route	Mme SERRANO CHAMAGNE Tabata Licence n°347732
Chronométrateurs	M. JEDREK Sabine Licence n°317059 M. DURAND Jean Paul..... Licence n°27683
Speaker	M. MAILLARD Fabien Licence n°207979
Médecin	M. FURGONI Humbert

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements (<i>date & heure</i>)	04 Août 2026 à 24h00
Publication de la liste des engagés (<i>date & heure</i>)	05 Août 2026 à 24h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date & heure</i>)	08 Août 2026 de 16h00 à 19h45 Parking « ancien Leader Price »
Vérifications techniques (<i>lieu, date & heure</i>)	08 Août 2026 de 16h15 à 20h00 Parking « ancien Leader Price »
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (<i>date & heure</i>)	09 Août 2026 à 08h50
Briefing des commissaires (<i>date & heure</i>)	09 Août 2026 à 08h00 sur la ligne de départ
Essais non chronométrés (<i>date & heure</i>)	09 Août 2026 à 09h00
Essais chronométrés (<i>date & heure</i>)	09 Août 2026 à 10h30
Briefing des pilotes (<i>date & heure</i>)	Ecrit remis contre émargement lors des vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (<i>date & heure</i>)	09 Août 2026 à 12h45
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (<i>date & heure</i>)	08 Août 2026 à 19h00
Course	
1 ^{ère} montée	09 Août 2026 à 13h00
2 ^{ème} montée	09 Août 2026 à 14h15
3 ^{ème} montée	09 Août 2026 à 15h30
4 ^{ème} montée	Après la 3 ^{ème} montée de course, à la discrétion de la direction de course

Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix (<i>date & heure</i>)	09 Août 2026 à 18h30 Garage Renault HIRT, rue Franchepré à Joeuf

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 08 Août 2026 de 16h00 à 19h45 sur le parking de l'ancien parking du magasin « Leader Price »

Vérifications techniques le 08 Août 2026 de 16h15 à 20h00 sur le parking de l'ancien parking du magasin « Leader Price »

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : HIRT – Agent RENAULT

Adresse : Rue Franchepré à JOEUF

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi qu'une autorisation de leur ASN pour les concurrents étrangers.

L'autorisation du propriétaire dans le cas de prêt, location et/ou double monte nominative au conducteur de la voiture pour cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 08 Août 2026 à 20h00. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 08 Août 2026 à 20h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Chaque Concurrent doit disposer une bâche de protection résistante aux hydrocarbures d'au moins 3mx5m, ainsi qu'un extincteur vérifié de moins de 2 ans.

En cas d'absence de l'un et/ ou l'autre, l'amende sera de 200 et/ou 400€.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CHAMBLEY – 14, rue de Waldweistroff – 57320 COLMEN

Jusqu'au 04 Août 2026 à 24h00 (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 360 € réduits à **180 €** pour les concurrents **acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**
- **155 €** pour les concurrents de **l'ASA Chambley acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**
- 320 € réduits **160 €** pour les concurrents VHC **acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**

Les montants ont été majorés de 5 € pour le Challenge des Commissaires de la ligue Grand Est du Sport Automobile.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement : les chèques seront libellés à l'ordre de : ASA Chambley

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait au plus tard 24 heures avec le début de la compétition.
(Voir réglementation 2026)

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

VHC :

En course de côte régionale uniquement, les VHC seront intégrés aux groupes et classes moderne sans inscription d'une course de doublure.

Ils ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne.

Les VHC s'élanceront par catégorie (série A & série B) à la suite des voitures modernes.

A l'issue de la course, 2 classements séparés seront établis :

- _ Classement général VHC « Voiture de Sport » (série A)
- _ Classement général VHC « Voiture de Production » (série B)

Titre de Participation TPRM : 59 € (valable uniquement pour les Voitures de Production)

- _ Aller sur le site de la FFSA et créer votre espace licencié
- _ Sur votre espace licencié, choisir cette épreuve
- _ Choisir et payer en direct votre TPRM, puis le télécharger et le joindre à votre engagement

La demande devra être accompagnée d'un certificat médical original portant la mention « Ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile » de moins d'un an.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- _ Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- _ Essence : jusqu'à 30% d'éthanol

- _ Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- _ Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- _ Autres carburants à préciser.

4.2.4P Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Pour toutes les voitures fermées et ouvertes utilisées en course de côte sur le territoire français, le niveau sonore maximal ne devra pas excéder 100 dB à 75 % du régime moteur maximum.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) CREDIT MUTUEL

Publicité optionnelle suivant additif du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des 3 Châteaux a le parcours suivant CD11.

La course se déroulera en 4 montées suivant le timing de l'épreuve.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD41, Route de Moyeuve, 100m avant le rond-point direction Moyeuve Grande – Montois la Montagne

Arrivée : RD11, Route de Moyeuve, 300m avant le début d'agglomération de Montois la Montagne

Pente moyenne : 6,5 %

Longueur du parcours : 1750m

Modalités de retour au départ : en convoi par ordre de la direction de course

Parc de départ : Rue de Franchepré à Joeuf

Parc d'arrivée : Rue de la sapinière Montois la Montagne

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la RD11

6.3P. FILE DE DEPART

Rue de Franchepré, 100m avant rond-point Moyeuve Grande

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent est situé sur le parking de l'ancien « Leader Price » et accessible à partir de 14h00 le 08 Août 2026. Les remorques devront être garées au parking Match.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : Rue Franchepré (partie basse)

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

_ pendant les vérifications au parc des vérifications : ancien parking « Leader Price »

_ pendant les essais et la course au parc départ : avant le départ en pré-grille

_ pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : avant le départ en pré-grille

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Au départ de 08h00 à 19h00

Téléphone permanence n° : 06.33.44.54.84

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Montois la Montagne ou Joeuf - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera distribuée aux vérifications administratives.

La conférence aux commissaires obligatoire aura lieu le 09 Août 2026 à 07h00 sur la ligne de départ.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course.

Les classements officiels provisoires seront établis de la manière suivante :

Catégorie MODERNE

- _ Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- _ Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- _ Un classement pour chacun des groupes énumérés à l'article 4 du règlement particulier de la compétition (séries A et B confondues),
- _ Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement standard (séries A et B confondues).
- _ Un classement féminin tiré du classement général cumulé des Séries A et B.

Catégorie VHC

- _ Un classement général VHC Voiture de Sport (série A)
- _ Un classement général VHC Voiture de Production (série B)

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le 09 Août 2026 à 18h30 au Garage HIRT – Agent Renault à Joef.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch Série A	100 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Série B	100 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe De 1 à 5 partants	40 € + 1 coupe	1 coupe			
Classe Plus de 5 partants	50 € + 1 coupe	40 € + 1 coupe	1 coupe		
Féminine Si 3 partants ou + sinon 1 coupe (1 ^{er})	50 € + 1 coupe	1 coupe			

Les concurrents VHC se verront récompensés par un trophée ou un produit du terroir.

Trois commissaires seront également récompensés.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les coupes ou trophées seront remis lors de la remise des prix, les chèques et le palmarès seront envoyés dans la semaine.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leur droit aux prix.